

## ATTESTATION DE STAGE

→ MENU IMPRESSION

→ Puis Attestation à fournir à la fin du stage

→ Imprimer l'attestation de stage

**Application PStage**  
Création et gestion des conventions de stage

Infos convention 69541 SIGMUND (ETU TEST) FREUD

Etudiant | Etab. d'Accueil | Service d'accueil | Tuteur Professionnel | Stage | Enseignant Referent | Signataire | Recapitulatif | **Impression** | Validation | Avenant | Cor

**Impression de la convention**

Étudiant : SIGMUND (ETU TEST) FREUD  
Langue d'impression : Français (stage en France)

**Documents à imprimer**

**ATTENTION :**

- Vous ne pouvez pas imprimer votre convention tant qu'elle n'a pas été validée par le service compétent (stage obligatoire : gestionnaire de scolarité / stage volontaire : pôle stages et insertion). Une fois votre convention créée, pensez à prévenir le service compétent pour qu'il procède à la vérification puis à la validation de votre convention.
- Une fois votre convention validée, vous devrez l'imprimer et la faire signer en trois exemplaires à l'ensemble des parties. Pensez à anticiper vos démarches, les délais de signature peuvent varier selon les structures.

Rappel : Aucun stage ne peut débuter sans convention signée par l'ensemble des parties.  
En l'absence d'une ou plusieurs signatures, la convention et son contenu n'ont aucune valeur, et ni vous, ni l'organisme d'accueil n'êtes couverts.

Convention type : Imprimer la convention

**Attestation à fournir à la fin du stage :** Imprimer l'attestation de stage

Avant la fin du stage, pensez à imprimer et faire signer l'attestation de stage à votre structure d'accueil et conservez-la. C'est un document qui atteste que votre stage a bien eu lieu (conservez aussi la convention de stage).